



## LA MONTEE DES TROUBLES ET LE DEBUT DE LA PREMIERE GUERRE DE VENDEE

Le mécontentement engendré par la constitution civile du clergé ne s'est pas relâché, en cette année 1791, les Mauges sont en ébullition religieuse, une ferveur étrange monte et se manifeste par des rassemblements et processions nocturnes, d'abord à Bellefontaine, puis bientôt à St Laurent de la Plaine en la chapelle Notre Dame. Le district décide alors de démanteler la chapelle, sans pour autant faire cesser les rassemblements. On dit, que maintenant, près de la chapelle détruite, on peut voir dans un chêne la Vierge apparaître, et les gens affluent. Les rassemblements nocturnes atteignent un point tel, qu'en novembre, le département interdit toute procession, mais sans effet notable. Les paroissiens de la Chapelle y ont-ils participé ? Il n'y a, en tout cas, aucune mention de la Chapelle ou du nom d'un paroissien dans les nombreux articles et courriers consacrés à ce sujet.

En parallèle à ces rassemblements, profitant de l'agitation, de nombreux étrangers à la région font leur apparition et se livrent au brigandage. La municipalité de la Chapelle écrit en septembre au département pour réclamer des armes, le procureur syndic du département répond : « quant aux fusils que vous faites demander, le département n'en ayant aucun à sa disposition ne peut vous les fournir. Il vous engage cependant à continuer l'exercice de vos fonctions avec le même zèle et le patriotisme que vous avez montré jusqu'à présent ».

Pendant ce temps, proche de chez nous, à Liré, le maire décrit les exactions commises par des brigands :

Liré le 3 décembre 1791

Les membres de la municipalité

Au directoire du district de St Florent

Nous ne discontinuons, Monsieur, d'être assiégés dans notre paroisse, par une troupe de brigands qui y jette la plus grande consternation, ne se contentant pas de voler, se porte à faire les plus grandes cruautés, dans une métairie (celle de René Poilane à l'Eraudière) nous avons d'attaquée, ils se sont portés à mettre dans le feu les pieds d'un homme et une femme pour leur faire avouer où était

leur argent, un autre a eu un sort plus malheureux, ayant même un homme mort qui a été brûlé les jambes et les cuisses et roué de plusieurs coups, notamment un à la tête qui était fendue de 4 pouces de long sur un pouce et demie de large ; voilà les forfaits de ces malheureux brigands qui se portaient il y a 8 jours à fondre sur notre bourg de nuit, heureusement qu'ils y ont échoué. Comme ces gueux se trouvent armés, nous aurions, Monsieur, à vous faire la demande de nous faire passer des fusils pour en munir notre garde qui ne se trouve avoir que des brocs et nous espérons que vous voudrez bien avoir égard au triste récit que nous faisons de l'humanité souffrante qui se trouve avoir besoin d'armes pour sa défense.

Nous avons l'honneur d'être avec la plus sincère fraternité votre très humble et obéissant serviteur.

R. Esprit Richard, maire

René Bossard, municipal

Godefroy, greffier

La tension étant à son comble dans plusieurs villages des Mauges et du Choletais, il est alors décidé d'éloigner les prêtres réfractaires, accusés d'attiser la fermentation, de leur paroisse en leur enjoignant de se rendre à résidence à Angers. Le curé constitutionnel est en fonction à la Chapelle en cette année 1792.

Par ailleurs, une coalition européenne est aux frontières et en ce début 1793, le besoin de soldats se fait cruellement sentir. La milice avait été abolie en 1791, au grand réconfort des gens des campagnes et il était prévu que les troupes seraient désormais recrutées volontairement. Mais pour faire face, le gouvernement révolutionnaire décrète l'appel sous les drapeaux de 300 000 hommes. Chaque district recevra son contingent respectif à répartir entre les communes. Un registre sera ouvert pour les inscriptions volontaires et si le contingent fixé n'est pas atteint, les citoyens devront le compléter suivant un mode à déterminer. Dès la publication du décret, des troubles se développent à Cholet. A St Florent, le tirage est fixé au 12 mars, ce sera l'étincelle qui, ajoutée au mécontentement religieux, déclenchera les hostilités ; nous en connaissons tous la suite...

Les seuls témoignages de la Chapelle que nous possédons ne sont que de source républicaine, ce sont ceux fournis par quelques habitants patriotes de la Chapelle ainsi que celui du curé Martinet, réfugiés à Angers. Suit l'intégralité de leurs dépositions :

1-Aujourd'hui 30 avril 1793, l'an 2 de la république française, devant nous Julien René Duval, juge de paix du canton du Montglonne, délégué par le conseil général du département de Maine et Loire, par l'exécution de la loi du 19 mars dernier, résidant en ce moment dans la ville d'Angers vu que le canton du dit Montglonne est au pouvoir des brigands contre-révolutionnaires, a comparu le citoyen René Martinet, curé constitutionnel de la paroisse de la Chapelle du Montglonne, lequel a déclaré qu'il a parfaite connaissance qu'un nommé Pierre Audusseau domestique de René Barat domicilié aux hessards (oissards) sus dite paroisse de la Chapelle, étant au bourg du dit lieu assura que sous peu de jours il périrait un grand nombre de patriotes, et que par le laps de temps, qu'ils y passeraient tous.

Qu'il a également connaissance que Pierre Coulommier, fils demeurant au bourg de la dite Chapelle, Jacques et André Michel, frères, marchands taillandiers, François Coiffard, tisserand, François Oger, tisserand dit Foerasseau, Pierre Lef..., Martin Garnier, ancien employé des gabelles, Louis Bretault, marchand de lin et Pierre Palussière, maréchal, tous du bourg de la dite Chapelle ont des premiers parcourus les paroisses circonvoisines afin de parvenir au rassemblement qui a eu lieu au Montglonne le 12 mars dernier et que le lieu de rendez-vous était fixé dans les maisons des nommés François Hilaire et Coulommier cabaretiers au dit bourg de la Chapelle, où la distribution des grades de la troupe s'est faite publiquement, et où ont été nommés pour capitaines, Jacques Barat fils au lieu de la Mamenotière, Joseph Sourice, sabotier, ancien maire, Pierre Badreau, ancien officier municipal, René Vincent, charpentier, ancien greffier et René Ripoché, charron, tous gens donnés et vendus à Bonchamps la Baronnière, que ce dernier payait et des journaliers, pour se trouver aux différentes assemblées qui ont eu lieu dans la dite paroisse, pour y porter le trouble et contrarier les patriotes dans leurs élections. Que Cussonneau de Poulas, capitaine d'une compagnie de brigands aux ordres de Bonchamps s'étant transporté avec un grand nombre d'individus à la maison curiale de la dite Chapelle à l'effet de s'emparer de lui déclarant, et ne l'ayant point trouvé, ils maltraitèrent sa domestique, lui Cussonneau, lui cassa un bâton sur la tête duquel coup elle demeura évanouie environ 3 heures et s'il n'en eut été

empêché, il était de la plus grande disposition de lui tirer un coup de pistolet dont il était muni.

De laquelle déclaration lui avons donné lecture, a dit qu'elle contenait vérité, y a persisté et a signé.

2- Aujourd'hui 27 mai 1793, l'an 2 de la république française, a comparu René Guéry, cardeur demeurant à la Chapelle du Montglonne, réfugié en la ville d'Angers pour éviter les mauvais traitements des rebelles à la loi, lequel a déclaré que René Vincent, charpentier au dit bourg avait, de maison en maison, accompagné de René Guérif, tailleur, Jacques Pionneau et plusieurs autres, à dessein de les soulever ; que le nommé Jean Brayé, filassier, était allé trouver le dit René Guéry, cardeur, à la société où il était avec René Chataigner, laboureur, Jacques Chataigner, tisserand, et autres, qui leur a dit être citoyen et que différents particuliers cherchaient à soulever le peuple et même le faisaient tels que Pierre Coulommier, aubergiste, François Oger, tisserand, Pierre Palussière, maréchal, André Chapelle, maréchal, Pierre Audusseau, domestique chez René Barat aux Hoissards qui en arrivant de Bouzillé a dit en jurant qu'il y en aurait plus de vingt sur la place en peu. Et de suite s'est sauvé et en se sauvant a reconnu à l'attaque de St Florent, à la tête des brigands le nommé Chupin dit baromete, le cocher de la Mauvaisinière et Ragueneau de St Quentin. Et est tout ce qu'il a dit avoir vu et su et a déclaré ne savoir signer.

3- Aujourd'hui 28 mai 1793, l'an 2 de la république française, a comparu Mathieu Guiet, maçon habitant de la Chapelle St Florent, réfugié dans la ville d'Angers pour se préserver de la tyrannie des révoltés, lequel a déclaré que René Vincent, charpentier, Bertrand, garde de Mr Bonchamps, Réthoré de Poncier, Jacques et André Chapelle (Michel dit ..), François Guéry, chefs des brigands, furent chez lui pour le chercher et le mener au corps de garde où il fut de force, il vit brûler les papiers de la commune et les écharpes et drapeaux ; le nommé Colommier du dit lieu a été plusieurs fois chez lui et lui a fait beaucoup de menaces, a même emmené un de ses enfants de force, âgé de 23 ans et faible de cerveau; a même ouï dire que les dits Chapelle avaient participé au vol du district ; le nommé Papin, domestique à la Clergerie qui a dit avoir pris au district 116 Louis et René Vincent son maître qui dit qu'il devait en prendre davantage ; le nommé Cesbron de St Florent qui lui a ordonné d'aller occuper un poste, ce qu'il a refusé. Les

nommés Douezi de la Bolinière du Marillais, Cussonneau, domestique de Dalaine des Brosses, Chauvat père de St Florent ont été plusieurs fois chez le déposant faire la fouille, comptant y trouver des armes et lui faisant bien des menaces ; un nommé Rousseau, domestique de Mme Bonchamps l'a couché en joue une fois ; un nommé Piton de Botz, boucher, l'a aussi ajusté avec un fusil pour le tuer. Et est tout ce qu'il a dit avoir vu et savoir et a signé.

4- Aujourd'hui 25 mai 1793, l'an 2 de la république française, a comparue Perrine Droit (Drouet), femme de François Lamandé demeurant à la Chapelle de St Florent et réfugiée en cette ville (Angers), laquelle a déclaré que le 15 mars de la dite année, allant de la Chapelle au Montglonne, elle fit rencontre dans la vigne de Guilloteau, du nommé Laurent Fleury, maréchal au Montglonne qui lui demanda si elle allait chercher des vivres pour son trutte (truie, cochon) et lui fit les menaces de lui passer trois balles dans le corps en la couchant en joue avec son fusil, qui ne tira pas, sur les représentations des autres brigands qui étaient avec lui. Rendu dans la cour du château, elle vit arriver en poste Bonchamps de la Baronnière qui fut à l'instant entouré de plusieurs brigands, dans le nombre, elle reconnut Cesbron dit d'Argonne (d'Argonne) qu'il lui demanda des nouvelles de la Pommeraye, il répondit qu'il n'y avait rien de nouveau, si ce n'était qu'ils avaient aperçu leurs ennemis, mais qu'ils étaient en petit nombre, ce qui ne l'empêcha pas de faire assembler les paroisses, qu'il ne trouva pas assez considérables en hommes. Pour lors, donna ordre de faire battre le tocsin pour augmenter le rassemblement. Pinot, chapelier, représenta qu'il n'était pas nécessaire de faire battre la cloche, qu'ils étaient assez forts. Le nommé Laurent Fleury voulait qu'il fût sonné, ce qui fut exécuté.

La déclarante, de retour à la Chapelle, y trouva Chauvat, marchand du Montglonne, qui y faisait battre le tocsin en pressant de se rassembler promptement pour aller à la Pommeraye, ce qu'il a réitéré à plusieurs fois. Dans les rassemblements, elle y a reconnu pour chefs, le nommé Vincent, charpentier de la Chapelle, Jacques Michel, maréchal, André Michel, aussi maréchal, François Guérif, tailleur, Joseph Sourice, sabotier, Jacques Barat à la mamenotière, Jean Guérif de la guérinière. Déclare pareillement qu'elle vit arriver à la Chapelle, Michelin, Chicotteau et Cesbron d'Argonne, qui ne tardèrent point à être entourés de brigands avec le nommé Courgeon, ancien curé, qui se transportèrent à l'ancienne cure en disant qu'ils allaient consulter ensemble. Une heure après, elle les a vus sortir prenant la route de Beaupreau. Le dit jour,

ayant connaissance que les citoyens étaient entrés au Montglonne, elle part en conséquence pour s'y rendre, en revenant, elle fit rencontre d'un domestique de la Mauvaisinière qui lui demanda d'où elle venait, elle répondit du Montglonne, là-dessus, il lui fit plusieurs questions tendant à connaître le nombre de la force armée ainsi que de leurs canons et généralement, tous les approvisionnements d'une armée. Pendant toute cette interrogation, il s'assemble une quinzaine de brigands qui l'emprisonnèrent chez elle en pillant toute sa maison, où un plus grand nombre se rassemblèrent le soir, la fille Binot vint lui faire la demande de ses cuillères pour faire des balles, qu'elle refusa de donner. Ce qui est tout ce qu'elle a dit savoir et a signé les dits jour et an.